

# Conseil Municipal

## du Mercredi 28 Septembre 2016

### à 20 h 30

**Etaient présents** : MM LOUPIAS Jean-Michel. FLEURY Hervé. Mme MECHE Josette Mr MARIN Etienne. Mmes ROLLAND Raymonde. DANVY Françoise. Mr NAVION Michel. Mme GABRIELE Jacqueline. Mr BURDIN Maurice. Mme DESCAMPS Coline. Mr MARIN Christophe. Mrs SAUVESTRE Michel. PORCHER David. Mme MOUTOUSSAMY Danièle

**Absente** : Mme LEMERLE Patricia

**Secrétaire élu** : Mr PORCHER David

**Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 Juillet 2016 :**  
Adopté à l'unanimité

**Démission d'un conseiller municipal :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Patricia LEMERLE .  
Sa démission a été transmise à la Préfecture

**Adhésion au contrat groupe d'assurance du personnel :**

Par délibération en date du 4 février 2016, le Conseil municipal a chargé le Centre de Gestion de l'Indre de souscrire pour son compte un contrat groupe d'assurances pour le personnel, couvrant les risques statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée. La commune est ainsi remboursée des salaires et charges patronales en cas d'absence d'un agent pour maladie ou accident du travail d'une durée supérieure à dix jours consécutifs.

Suite à la mise en concurrence, l'offre de Gras Savoye a été retenue. Le Conseil municipal accepte d'y adhérer.

**Autorisation de recrutement d'un agent contractuel de remplacement :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels momentanément indisponibles.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à ces remplacements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour remplacer un agent titulaire indisponible pour raison de santé.

**Création d'un emploi d'agent technique dans le cadre d'un dispositif de contrat aidé.**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif CUI-CAE. pour permette de renforcer l'équipe des agents techniques dont les missions ne cessent de croître notamment pour l'entretien des espaces verts et du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif CUI-CAE

- précise que ce contrat sera d'une durée de 6 mois, renouvelable expressément, dans la limite des 24 mois

- précise que la durée de travail sera fixée à 20 heures hebdomadaires

- précise que la rémunération sera établie sur la base du SMIC horaire,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce recrutement

#### **Tarifs eau et assainissement à c/ du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

Le Conseil Municipal procède à la révision des tarifs eau et assainissement qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et les fixe comme suit

1/EAU (+ 2% d'augmentation)

##### **\* location annuelle du compteur**

Ø 15 = 57,51 € HT

Ø 20 = 60,69 € HT

Ø 30 = 60,69 € HT

##### **\* Prix de l'eau :**

De 0 à 100 m<sup>3</sup> = 0,84 € le m<sup>3</sup> HT

De 100 à 200 m<sup>3</sup> = 0,67 € le m<sup>3</sup> HT

Au-dessus de 200 m<sup>3</sup> = 0,48 € le m<sup>3</sup> HT

2/ ASSAINISSEMENT (inchangé)

\* Location siphon = 61,01 € HT

\* Eau assainie = 1,02 € HT le m<sup>3</sup>

#### **Renforcement réseau d'AEP et dissimulation des réseaux secs Rue de la Poste – Rue du Moulin et Rue de la Patrière**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le projet définitif présenté par le Cabinet Safège à Châteauroux

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec Orange pour la dissimulation de son réseau

#### **Projet acquisition d'un bien immobilier :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition d'un bien immobilier situé sur la parcelle cadastrée AP N° 310 au 32 rue du Stade appartenant à la Succession de M. Jean Bonnamy

- charge le Maire de saisir les services de France Domaines pour faire procéder à l'estimation de ce bien

#### **Projet aménagement place du Bosquet :**

Suite à l'aménagement provisoire de la traversée du centre bourg, les premières constatations nous portent à prévoir des emplacements supplémentaires de stationnement à proximité des commerces. Ceux-ci pourraient être envisagés sur la place du bosquet en bordure de la rue de Verdun moyennant de supprimer les plots en ciment, les barres transversales et quelques arbres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- propose à la commission communale de poursuivre les études pour cet aménagement

#### **Proposition abattage des ifs :**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il était envisagé de procéder à l'abattage de tous les ifs de l'ancien cimetière pour faciliter l'accès aux entreprises funéraires ainsi que pour éviter des détériorations sur les tombes familiales.

Suite au courrier reçu en mairie par un groupe d'opposants à ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas abattre les ifs de l'ancien cimetière mais de procéder à une taille sévère qui s'effectuera en deux fois sur chacun d'eux.

#### **Surveillance plateforme dépôt d'ordures ménagères de la Salle Monticello**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la plateforme des ordures ménagères située place de la Salle Monticello devient ingérable face à l'incivilité des usagers.

Face à cette situation intolérable, la commune réfléchit actuellement aux mesures qui pourraient être prises pour éviter tout dépôt inapproprié.

#### **Fixation loyer boucherie-charcuterie :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de rédiger un projet de bail pour le local commercial qui va être construit sur la parcelle communale cadastrée ZP N° 119 – lieudit « Le Bout du Pont » Pour cela il est nécessaire de fixer le montant du loyer mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de fixer un loyer mensuel maximum de 900 €
- dit que celui-ci sera réajusté en fonction du plan de financement et des aides obtenues

#### **Concours communal des maisons et fermes fleuries au titre de l'année 2016 :**

Le Conseil municipal valide la liste des huit lauréats

- dit que la remise des récompenses aura lieu lors de la soirée des vœux du maire en janvier 2017.

#### **Approbation du rapport d'activités 2015 de la CdC « Cœur de Brenne »**

Adopté à l'unanimité

#### **Demande de subvention AFM Téléthon :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à cette demande d'aide financière dans la mesure où la commune participe déjà aux actions menées par le comité organisateur du téléthon au niveau communal.

#### **Décision modificative N°3 – Budget communal**

Le Maire informe le Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du BP 2016 sont insuffisants ; il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires en section de Fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	022	Dépenses imprévues	- 2 100 €	
011	617	Etudes et recherches	+ 2 100 €	

Après délibération, le conseil municipal approuve cette décision modificative en votant les crédits ci-dessus

#### **Offre d'achat FPS Towers :**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la Sté FPS Towers souhaiterait acquérir le terrain d'une surface de 53 m2 où sont implantées leurs infrastructures de télécommunications sur la zone artisanale au prix de 12 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal rejette cette proposition sachant que ce terrain se situe dans l'enceinte des ateliers municipaux.

#### **Remplacement du cadran de l'horloge à l'Eglise :**

Le Conseil municipal prend connaissance des propositions présentées par l'Entreprise Bodet à Trémentines

- Restauration du cadran : 7 711,20 € TTC
- Remplacement du cadran abîmé : 6 141,60 € TTC

Et reporte sa décision à une séance ultérieure..

#### **Paiement des heures supplémentaires à un agent contractuel en remplacement :**

Lors du remplacement de courte durée d'un agent titulaire indisponible, il a été très difficile d'attribuer un repos compensateur à cet agent pour l'indemniser de ses heures supplémentaires.

Par conséquent, le Conseil municipal accepte d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour cet agent contractuel de remplacement.

#### **Convention Commune de MARTIZAY / MARPA :**

Par 13 voix POUR (Maurcie Burdin n'a pas pris part au vote)

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à passer avec l'Association de Gestion de la Marpa pour l'utilisation et l'entretien du local poubelles.

**Acceptation de plusieurs dons :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du souhait de plusieurs personnes de faire un don à la Commune

- Mr et Mme Gintenreiter Pierre = 80,00 €
- Mr et Mme DE LAERE Luc = 10 €
- Mr LACHASSE Alain = 5 €
- Mr UECKERT Sebastian = 150 € au profit du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte le versement de ces dons

**Subvention exceptionnelle à l'Association Jumelage « Martizay-Monticello »**

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 120 € ;